

En Bourse

Semaine optimiste

Cette semaine pourrait être très indécise à la Bourse de Paris, alors que les investisseurs sont tiraillés entre les signes économiques positifs venus des Etats-Unis, et la tentation de prendre leurs bénéfices. La semaine dernière, le CAC 40 a gagné 1,54 % pour s'établir vendredi soir à 3.373,64 points, contre 3.322,56 points en fin de semaine dernière.

Parmi les événements importants figure la réunion entre les dirigeants allemands, français et britanniques pour discuter de politiques économiques et de défense, le vote du Parlement européen sur la nomination de Jean-Claude Trichet à la tête de la BCE demain.

En zone euro, les investisseurs suivront la publication des dépenses des consommateurs en France au mois de juillet de main (8 h 45), l'évolution des prix à la consommation au mois de septembre en Allemagne mercredi ou jeudi (10H00) et l'enquête ifo au mois de septembre jeudi. Du côté des sociétés, les publications se concentrent sur la journée de mercredi, où le groupe d'assurances AGF, le groupe de services aux collectivités Veolia Environnement, son ancienne maison mère Vivendi Universal et le gestionnaire d'autoroutes, Autoroutes du Sud de la France (ASF) publieront leurs résultats semestriels.

ÉPARGNE ■ Le plan d'épargne retraite est moins souple que l'ancien dispositif

Le PEIR remplace le PEP

Le PEP est mort, vive le PEIR (plan d'épargne individuel pour la retraite) ! Créé en 1990 par Pierre Bérégovoy, le plan d'épargne populaire sa révérence. Permettant de constituer un capital sur un compte rémunéré en franchise d'impôt à condition de bloquer les sommes versées pour une période de huit ans, le PEP attirait une partie de l'épargne retraite française. Si les cinq millions de plans actuellement ouverts ne disparaîtront pas, il ne sera plus possible en revanche d'en ouvrir de nouveaux à partir du 25 septembre. En perte de vitesse depuis plusieurs années, sa disparition coïncide avec l'arrivée du PEIR, le gouvernement ne souhaitant pas juxtaposer les produits d'épargne et les dérogations fiscales.

Présenté par Bercy comme « un produit d'épargne très attractif », le PEIR devrait permettre à ses souscripteurs de déduire les cotisations versées de leurs revenus soumis à l'impôt. Cette déduction sera plafonnée à 24.000 euros et limitée à 10 % des revenus, Bercy ayant finalement retenu la fourchette la plus haute. Dans un ménage, une personne qui n'a pas de revenu ou un revenu in-



L'arrivée du PEIR pourrait également signifier la fin des avantages des contrats d'assurance vie. - PHOTO AFP

férier à 30.000 euros pourra également déduire jusqu'à 3.000 euros.

« Ce nouveau plan, qui est en fait un fonds de pension, offre un avantage fiscal très compétitif au moment de l'entrée. Cet avantage est d'autant plus intéressant que l'on se trouve dans une tranche d'imposition éle-

vée », reconnaît Jean-Pierre Rondeau, PDG de Megara Finance. « Cependant, il n'en est pas de même par la suite puisque la sortie s'effectue uniquement sous forme de rente viagère conduisant ainsi à une aliénation de capital », insiste-t-il. Ceci impliquant un autre désavantage : l'impossibilité pour le souscripteur de transmettre une partie du capital à ses héritiers.

« En soi, le PEIR n'est pas une mauvaise chose, chacun est libre de bloquer une partie de son capital pour payer moins d'impôts », estime Jean-Pierre Rondeau. Pour lui, le principal risque se situe ailleurs avec une possible réduction des solutions d'épargne retraite. Bercy voulant diriger les particuliers sur le nouveau plan captif et éviter la concurrence. « En vendant son nouveau plan, le gouvernement pourrait décider la suppression des avantages des contrats d'assurance-vie. Les Français y sont très attachés car ils permettent une liberté de choix dans la sortie du capital ainsi qu'une transmission à la descendance. » Il prévient : « Dans ce cas, l'évolution serait extrêmement négative. »

Stanislas Ganneau